



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE  
Actualité

ÉDITION SPÉCIALE

N° 100

JUIN 2023

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 645-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 564-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 645-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017.

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors de la séance publique tenue le 12 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement n° 645-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017, visant à apporter des modifications liées aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 3 juillet 2023 à 18 h au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton;

En résumé, ces modifications portent sur certaines dérogations qu'il n'est plus possible d'octroyer (celles en lien avec les paragraphes 16° et 16.1° du 2° alinéa de 113 (règlement de zonage) de la LAU et celles en lien avec les paragraphes 4° et 4.1° de l'article 115 (règlement de lotissement) de la LAU), sur l'ajout de certaines conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure et sur des conditions que peut comprendre la résolution octroyant la dérogation mineure ainsi que sur l'obligation d'obtenir une autorisation de la MRC Haute-Yamaska dans certains cas et du délai additionnel que cela peut représenter avant que la dérogation soit effective;

Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci peuvent le faire.

Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, peuvent, du 21 juin 2023 au 30 juin 2023, adresser leurs commentaires par écrit au

conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Sofiane Fiala, directeur général adjoint  
112, rue Principale  
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0  
ou par courriel à l'adresse suivante :  
[urbanisme@miltonqc.ca](mailto:urbanisme@miltonqc.ca)

Ce projet de règlement n° 645-2023 n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la Municipalité au [miltonqc.ca](http://miltonqc.ca), à la section « Municipalité - Avis publics »;

À la suite de la consultation publique, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, le règlement n° 645-2023 amendant le règlement n° 564-2017.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Sofiane Fiala, directeur général adjoint

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sofiane Fiala, directeur général adjoint, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 21 juin 2023 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Sofiane Fiala, directeur général adjoint